

– PROTOCOLE V –

**FORMULES DE NOTIFICATION
CONFORMÉMENT À L'ALINÉA b DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 10 DU
PROTOCOLE ET À LA DÉCISION PRISE PAR LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES
HAUTES PARTIES CONTRACTANTES AU PROTOCOLE V**

(Telles qu'adoptées par la Conférence à sa 2^e séance plénière, le 5 novembre 2007)

HAUTE PARTIE CONTRACTANTE: Grand-Duché de Luxembourg

CENTRE(S) NATIONAL(AUX) À CONTACTER :

(Organisation, n^{os} de téléphone, télécopie, adresse électronique):

Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction des Affaires politiques
+352 2471-2488

DATE DE PRESENTATION: 09/04/2019

(dd/mm/yyyy)

Ces renseignements peuvent être communiqués à d'autres parties intéressées et organisations compétentes

OUI

NON

Partiellement, seulement les formules suivantes:

A B C D E F G H I

– PROTOCOLE V –

FORMULE A: Dispositions prises en application de l'article 3 du Protocole:
Enlèvement, retrait ou destruction des restes explosifs de guerre

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour
la période allant du:

01/01/2018

au 31/12/2018

[jj/mm/aaaa]

[jj/mm/aaaa]

Dispositions prises en application de l'article 3:

non applicable - Le Luxembourg n'a jamais fait usage d'explosifs de guerre.

Tous autres renseignements utiles:

- PROTOCOLE V -

FORMULE B: Dispositions prises en application de l'article 4 du Protocole:
Enregistrement, conservation et communication des renseignements

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour
la période allant du:

01/01/2018

au 31/12/2018

[jj/mm/aaaa]

[jj/mm/aaaa]

Dispositions prises en application de l'article 4 et de l'Annexe technique:

non applicable - Le Luxembourg ne détient aucun stock d'explosifs de guerre.

Tous autres renseignements utiles:

- PROTOCOLE V -

FORMULE C: Dispositions prises en application de l'article 5 du Protocole:
Autres précautions relatives à la protection de la population civile, des civils isolés et des biens de caractère civil contre les risques inhérents aux restes explosifs de guerre et les effets de tels restes

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour
la période allant du:

01/01/2018

au 31/12/2018

[jj/mm/aaaa]

[jj/mm/aaaa]

Dispositions prises en application de l'article 5 et de l'Annexe technique:

non applicable - Il ne reste que très peu de restes explosifs de guerre sur le territoire du Luxembourg datant de la Seconde Guerre mondiale. Des incidents lors desquels des explosifs de guerre sont trouvés sont très isolés et nécessitent seulement des interventions ponctuelles du Service de déminage de l'Armée luxembourgeoise.

Tous autres renseignements utiles:

– PROTOCOLE V –

FORMULE D: Dispositions prises en application de l'article 6 du Protocole:
Dispositions relatives à la protection des organisations et missions humanitaires contre
les effets des restes explosifs de guerre

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour
la période allant du:

01/01/2018

au

31/12/2018

[jj/mm/aaaa]

[jj/mm/aaaa]

Dispositions prises en application de l'article 6:

non applicable - voir formule C

Tous autres renseignements utiles:

– PROTOCOLE V –

FORMULE E: Dispositions prises en application de l'article 7 et de l'article 8 du Protocole: assistance en ce qui concerne les restes explosifs de guerre existants, et la coopération et l'assistance

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour la période allant du:	01/01/2018	au	31/12/2018
	[jj/mm/aaaa]		[jj/mm/aaaa]

Dispositions prises en application de l'article 7 et de l'article 8:

Le Luxembourg apporte sa part aux efforts internationaux pour lutter contre les restes explosifs de guerre. En 2018, le Luxembourg a contribué à hauteur de 700.000€ à des projets de UNMAS. Le détail de ces contributions se trouve dans le "Landmine Monitor" (en annexe).
Le Luxembourg contribue régulièrement à des projets mis sur pied par l'UE l'ONU, l'OSCE ou l'OTAN. Le détail des contributions luxembourgeoises se trouve dans les rapports de la Convention d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que dans les rapports luxembourgeois soumis à l'Union européenne ou encore l'OSCE. Le Luxembourg coopère aussi avec des acteurs de la société civile dans ce domaine.

Tous autres renseignements utiles:

FORMULE E(a): Mesures prises par les États qui ont des responsabilités à l'égard de victimes de restes explosifs de guerre en application des dispositions pertinentes du paragraphe 2 de l'article 8: assistance aux victimes

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour la période allant du:	01/01/2018	au	31/12/2018
	[jj/mm/aaaa]		[jj/mm/aaaa]

Dispositions prises en application des dispositions pertinentes du paragraphe 2 de l'article 8:

non applicable

– PROTOCOLE V –

Autres informations pertinentes, à la lumière du Plan d'action sur l'assistance aux victimes:

Dans le contexte de l'assistance aux victimes sur le plan international, le Luxembourg contribue régulièrement à des projets dans le cadre de son aide au développement et de son action humanitaire (cf. annexe Landmine Monitor).

– PROTOCOLE V –

FORMULE F: Dispositions prises en application de l'article 9 du Protocole: Mesures préventives générales

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour
la période allant du:

01/01/2018

au

31/12/2018

[jj/mm/aaaa]

[jj/mm/aaaa]

Dispositions prises en application de l'article 9 et de l'Annexe technique:

Aucune mesure préventive générale n'a été prise au niveau national. Le Luxembourg finance régulièrement des projets qui contiennent des aspects de prévention (annexe Landmine Monitor).

Tous autres renseignements utiles:

– PROTOCOLE V –

FORMULE G: Dispositions prises en application de l'article 11 du Protocole:
Respect des dispositions

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour la période allant du: 01/01/2018 **au** 31/12/2018

[jj/mm/aaaa] [jj/mm/aaaa]

Dispositions prises en application de l'article 11:

Dans le cadre de leur formation, les militaires luxembourgeois suivent des cours sur le droit de la guerre. Avant le déploiement en mission, un cours de rappel/rafraîchissement est organisé par l'armée luxembourgeoise. Souvent, les organisations en charge des missions multilatérales, telles que l'ONU ou l'OTAN offrent encore une formation supplémentaire dans ce domaine.

Tous autres renseignements utiles:

FORMULE H: Autres questions pertinentes

Haute Partie contractante: Grand-Duché de Luxembourg

Renseignements pour
la période allant du:

01/01/2018

au 31/12/2018

[jj/mm/aaaa]

[jj/mm/aaaa]

Tous autres renseignements utiles:

/

LANDMINE & CLUSTER MUNITION
MONITOR

Questionnaire on International Funding in 2019

COUNTRY: Luxembourg	DATE COMPLETED: 9 th APRIL 2019
ORGANIZATION: Ministry of Foreign & European Affairs	CONTACT PERSON: Steve Hoscheit
POSITION/TITLE: Desk Disarmament	EMAIL: steve.hoscheit@mae.etat.lu

For the 2019 edition of the *Landmine and Cluster Munition Monitor* we are collecting information on funding during calendar year 2018. We are interested in the amount of money that was delivered through contract awards, grants and bi-lateral contributions to mine action operators, international agencies and national mine action centers. It is understood that not all categories may apply to you.

1. Please complete table on page two

The Sector can be: advocacy, clearance, risk education, stockpile destruction or victim assistance. If possible, please disaggregate by sector integrated mine action projects that include both victim assistance and clearance operations.

A Recipient can be a country, institution or organization that received funding including ICRC, an NGO, a commercial company, the International Trust Fund, GICHD, Implementation Support Unit (ISU), OSCE, OAS, UNDP, UNICEF and the UNMAS Voluntary Trust Fund. Please be specific as possible.

The Amount should be reported in the local currency. The Monitor will convert it to US Dollars for reporting purposes.

In the Donor Government Agency/Department column, please indicate which **donor** government agency, ministry, department, etc. is responsible for allocating/contributing the funds listed.

LANDMINE & CLUSTER MUNITION
MONITOR
 Contributions by recipient and sector in 2018

Sector	Is this project only for cluster munitions? Yes or No.	Recipient Country	Recipient Organization/Institution	Name of project	Amount in donor currency	Donor Government Agency/Department
Advocacy, clearance and risk education, victim assistance	No	Laos	UNDP / UXO Lao	Lao National Unexploded Ordnance (UXO) Program	150.000€	Ministry of Foreign Affairs, Directorate of Cooperation and Humanitarian action
Training and capacities	No	Iraq	NATO	Slovak Demining Training Project	100.000€	Ministry of Foreign Affairs, Department of Defense
Demining	No	Iraq	UNMAS	Clearance of Explosive Remnants of war in Iraq	700.000€	Ministry of Foreign Affairs, Department of Defense
Training and capacities	No	/	European Defence Agency	Joint Deployable Exploitation and Analysis Laboratory (JDEAL)	250.000€	Ministry of Foreign Affairs, Department of Defense
				Total	1.200.000,00 €	

6. Other comments:
/

Please return the completed questionnaire by **15 March**. Thank you.

Marion Loddo
 Support for Mine Action Researcher
 Landmine and Cluster Munition Monitor
www.the-monitor.org
marion@icblemc.org